



ANALYSE

2019/02

VOUS NE VERREZ PLUS NI PAUVRES NI DROGUÉS  
EN FLANDRE

## Vous ne verrez bientôt plus de pauvres ni de drogués en Flandre

Le Nord du pays a de quoi pavoiser. Imaginez une société où vos bambins pourraient gambader gaiement dans les rues sans croiser ni indigents ni toxicomanes. Une société sûre et vierge de toute drogue ou de pauvreté. Eh bien, ce rêve est à notre portée. La classe politique flamande a en effet trouvé une solution définitive à ces deux fléaux.

Lorsqu'un enfant naît dans une famille en difficulté financière, il a toutes les chances de l'être une fois adulte. Par ailleurs, les scientifiques montrent désormais comment les addictions répondent également à une logique héréditaire<sup>1</sup>.

De ce fait, si l'on veut faire disparaître ces problèmes, « la solution la plus efficace n'est pas de repenser nos structures sociétales. Non. Le plus évident est d'empêcher les indigents et les drogués de se reproduire. Tout simplement. »

Bien sûr, cette réflexion absurde, teintée d'un fort second degré, n'a jamais été tenue publiquement par qui que ce soit en Flandre. Pourtant, ces élucubrations ne sont pas insensées tant leur proximité avec la réalité politique du moment s'oppose frontalement aux valeurs défendues par l'éducation permanente. Désormais la mainmise du pouvoir politique sur une des libertés les plus essentielles de notre condition d'être humain, la procréation, n'est plus un tabou. Tout du moins, tant que l'on parle de population désœuvrée...

### Rappel des faits

En 2004, alors que le débat sur la sexualité des personnes mentalement déficientes refaisait surface dans notre pays, le philosophe spécialisé dans les questions d'éthique de la sexualité, Norbert Campagna, prend la plume pour rejeter l'idée que la stérilisation des membres déficients de la société soit dans l'intérêt général ou de l'enfant<sup>2</sup>. Il en profite alors pour rappeler qu'il s'agit de pratiques surannées du début du siècle passé, notamment aux États-Unis, où étaient pratiquées des campagnes de stérilisation de personnes mentalement déficientes dont les enfants ne seraient qu'un poids mort pour la société.

Après les campagnes à échelle industrielle menées par les Nazis, l'idée d'une stérilisation pour l'intérêt social a été abandonnée. Cependant, c'était pour mieux revenir quelques décennies plus tard sous les traits d'une stérilisation visant à « respecter » l'intérêt de l'enfant à naître. Selon ce principe, un enfant ayant de tels parents ne pourrait pas s'épanouir de manière satisfaisante<sup>3</sup>.

Et le philosophe d'objecter : « les personnes mentalement déficientes ne sont pas les seuls membres de notre société à ne pas être capables de ou à ne pas vouloir s'occuper de leurs enfants. Combien d'enfants sont-ils laissés à l'abandon par des parents alcooliques ? Combien d'autres souffrent sous les coups de parents violents ? Si l'on prend au sérieux l'argument de l'intérêt de l'enfant, il semble qu'en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, nous devons à nouveau en arriver là où le XX<sup>ème</sup> siècle avait commencé, c'est-à-dire des campagnes de stérilisation qui toucheraient, outre les personnes mentalement déficientes, également les alcooliques, les drogués, les violents, les prostituées,... »<sup>4</sup>

Or, force est de constater que Norbert Campagna avait vu juste. S'opposant de cette façon à la marche de l'histoire et du progrès social, les politiques flamands viennent de s'illustrer en faisant leur ces théories malthusiennes d'un autre temps.

En ce début d'année, John Crombez, président du parti socialiste flamand, a en effet estimé que « *quand vous entendez des soignants vous parler de bébés en manque parce qu'ils ont reçu trop de substances toxiques par le cordon ombilical, vous n'avez aucun doute. Ces enfants commencent leur vie dans une couveuse et en criant de douleur. Certaines mères toxicomanes donnent naissance à trois enfants ou plus. En tant que société, on ne peut pas continuer à cautionner cela. L'avortement et l'euthanasie sont possibles aujourd'hui, n'est-ce pas ? Alors pourquoi ne peut-on pas débattre sur ce sujet ? La misère est trop grande. Aucun bon chrétien ne peut rester aveugle à cela.* »<sup>5</sup>

Signant-là un retour à une vision passéiste de la liberté des individus à avoir des enfants, le socialiste flamand consacre en effet l'intérêt supérieur de l'enfant à naître<sup>6</sup>. Allant jusqu'au bout de sa logique, John Crombez suggère qu'au-delà de renforcer les campagnes de prévention, « on doit pouvoir empêcher certaines personnes, au moins temporairement, d'avoir des enfants. »

Si ces propos n'ont pas manqué de faire des remous jusque dans son propre parti<sup>7</sup>, John Crombez n'est cependant pas le seul à défendre publiquement ce genre de théories au sein de la classe politique flamande. À droite aussi, la question de l'interdiction d'avoir des enfants fait son chemin.

Fin 2018, en réaction à la récurrence d'un père infanticide, Patrik Vankrunkelsven (Ex-Open-VLD) jugeait que la justice doit pouvoir imposer la castration. « Le débat est délicat, mais je le pense toujours : il y a des cas où un juge doit pouvoir avoir la compétence de prendre une mesure si extrême. » Et l'ancien libéral d'ajouter « on pourrait prélever et congeler des échantillons de sperme, avant stérilisation. S'il se montre stable trois, quatre ou cinq ans et s'il gère ses problèmes, il pourrait encore utiliser ces échantillons. On a droit à une chance. »<sup>8</sup>

Plus extrême encore que ses collègues, la députée N-VA Sarah Smeyers, présidente du CPAS d'Alost, avait proposé en novembre dernier une mesure globale et systématique visant à imposer l'utilisation de contraceptifs dans le cadre de mesures d'accompagnement des CPAS. « Nous devons briser les tabous. Nous devons oser dire que les gens doivent prendre un contraceptif de façon temporaire et qu'alors le CPAS les remboursera. »<sup>9</sup>

## Se reproduire librement

La persistance d'idées aussi extrêmes à travers le temps réside dans leur apparent bon sens et de celui de la primauté de l'intérêt de l'enfant. En effet, personne ne peut nier qu'il est mieux pour ce dernier d'avoir des parents aptes à lui prodiguer les soins nécessaires à son épanouissement.

Certains sites, tels que « Femmes d'aujourd'hui »<sup>10</sup>, ayant accompagné ces actualités de sondages d'opinion ont permis d'illustrer à quel point ce message peut avoir un écho positif au sein de la population. S'il n'y a rien de statistiquement représentatif derrière ces sondages, ils montrent toutefois bien la nécessité qu'il y a pour l'éducation permanente de s'emparer de ces sujets pour en expliquer les enjeux et les risques que fait peser ce genre de rhétorique sur notre société de droits.

Pour Bernard Devos, délégué général aux droits de l'enfant, il est proprement scandaleux que ces propositions instrumentalisent les droits de l'enfants à des fins populistes<sup>11</sup>. Plus concrètement, la vision développée par ces femmes et hommes politiques du Nord du pays, met en porte-à-faux les droits de l'enfant à naître par rapport à la liberté des parents de mettre au monde un enfant. Mais est-ce vraiment de l'intérêt de quelqu'un de ne pas exister du tout ? Par ailleurs, peut-on concevoir que nos élus nous disent si nos enfants sont dignes d'être pris en charge par la société ou non ?

En matière de bioéthique, deux valeurs cardinales de nos sociétés se confrontent régulièrement : la liberté individuelle et la responsabilité envers autrui, et notamment, comme le souligne le président du comité bioéthique de Belgique, Michel Dupuis, envers un enfant qui n'a pas demandé à naître et qui a besoin

d'attention<sup>12</sup>. Or, la responsabilité collective, aussi importante soit-elle, ne peut prendre le pas, dans le cadre de notre société de droits, sur des libertés individuelles aussi fondamentales que la procréation, peu importe le coût de prise en charge du futur enfant par la société.

En tant que mouvement d'éducation permanente nous nous devons de rappeler l'inaliénabilité de cette liberté, tant dans le choix d'avoir des enfants que de celui de ne pas en avoir. Ne pas se reproduire ne fait pas de nous des sous-individus ou des citoyens de seconde zone. Notre mouvement a d'ailleurs consacré un large volet à cette question dans le numéro de février de sa revue, Plein Soleil<sup>13</sup>.

Selon une étude de la VUB, bien que le fait de ne pas vouloir d'enfant apparaisse encore trop souvent comme curieux, égoïste ou contre-nature, la Belgique (13%) se trouve en tête des pays européens où les 25-35 ans ne désirent pas d'enfant<sup>14</sup>.

Or, l'écoute respectueuse des motivations de ces jeunes gens montre un ensemble varié de causes allant de l'envie de se réaliser autrement que par l'enfantement à la peur de sacrifier sa liberté en passant par la peur de ne pas être de bons parents ou le climat désenchanté de notre monde actuel.

Par-dessus tout, l'étude a pu démontrer l'influence fondamentale de l'environnement dans lequel évoluent les parents. Si leurs conditions de vie étaient optimales (profession intéressante, salaire convenable, relations de couple et sociales stables), le taux de Belges ne voulant pas d'enfant tomberait à 6%<sup>15</sup>.

On le comprend, en ces temps de changement de paradigme sociétal, de crise climatique, de pénurie d'emplois, etc. le nombre de personnes ayant décidé de ne pas avoir d'enfant est en augmentation. Or, c'est là une question fondamentale car le renouvellement de sa population est l'essence même de la perpétuation de notre société.

Par conséquent, nous défendons l'idée qu'au-delà de la liberté inaliénable de procréer ou non, c'est avant tout à la société de garantir un cadre de vie suffisamment rassurant pour permettre, à ceux qui le désirent, de mettre un enfant au monde en toute sérénité et sécurité.

### **Les petits princes de l'argent-roi**

Pourtant, le cœur des propositions flamandes se situe à l'opposé de ce principe vertueux. En lieu et place de garantir un cadre de vie épanouissant à chaque enfant, ces politiques proposent de supprimer le droit de procréer à ceux qui ne seraient pas en mesure d'offrir ce confort minimum à leurs enfants.

C'est, en somme, l'aveu de faillite de la fonction première de notre société. En ne mettant pas nos structures sociétales au service des citoyens mais, au contraire, en ôtant le droit aux plus faibles de se reproduire, ils procèdent à l'annihilation de la raison d'être de l'état et de notre sécurité sociale, fondement même de la Belgique actuelle.

Par conséquent, au-delà de la tension intrinsèque aux questions bioéthiques, la mainmise de l'état sur la liberté de procréation des individus organise la spoliation du droit le plus fondamental des individus par le pouvoir. Là où la classe dominante s'arroge le droit de choisir quel membre de la société est digne d'enfanter ou non et donc quels individus sont encore tolérés en Flandre, c'est l'ensemble des droits humains et la démocratie elle-même que l'on souille.

Bien sûr, d'autres, avant la Flandre, se sont octroyé le droit de réguler les naissances. L'exemple le plus connu est, sans conteste, la politique de l'enfant unique en Chine. Mais, là où la Chine communiste justifiait son action par des raisons démographiques, la Flandre, elle, s'est soumise à une autre valeur cardinale, celle de l'argent.

Désormais, pour certains, lorsqu'un enfant coûte trop cher à la société et que ses parents ne sont pas en mesure de lui apporter ce dont il a besoin, il ne mérite tout simplement pas d'exister.

Or, nous pourrions facilement demander à ces Torquemada de l'équilibre budgétaire combien de grandes femmes ou de grands hommes à travers l'histoire sont venus au monde dans des conditions désastreuses.

Pourtant, l'argument du « grand homme, de la grande femme en devenir » n'est pas suffisant. Car nos structures sociétales ne permettent pas à l'ascenseur social de fonctionner correctement.

Ainsi, même si ces enfants nés dans la pauvreté ont toutes les chances de rester dans la pauvreté, leur vie ne compte-t-elle pas pour autant ?

En tant que mouvement d'éducation permanente, il est de notre devoir de montrer qu'il n'y a rien d'anodin derrière ces sorties médiatiques. Les relents liberticides, dictatoriaux voire eugéniques de ces propositions s'opposent de front aux valeurs des droits humains de notre action.

Si l'on doit, malheureusement, faire le constat d'une banalisation des discours populistes dans le monde, on ne peut laisser de tels propos sans réaction. Car, ce qui se cache derrière ces arguments de « goed bestuur »<sup>16</sup>, c'est le sacrifice des libertés humaines fondamentales sur l'hôtel de l'argent.

Lorsqu'une élite se permet d'ôter à toute une catégorie de personnes, les plus démunies, les plus faibles, leur capacité de reproduction, c'est bien plus encore qu'un droit qu'on leur retire, c'est leur condition d'être vivant. On assiste alors à la consécration de l'argent comme valeur absolue de notre société, soit la victoire du budget sur la vie.

Pourtant, l'argent public est public, doit-on le rappeler. Il nous appartient donc de réclamer que cet argent reste un moyen et non une fin en soi et encore moins un critère de valeur des individus.

Corentin de Favereau  
Chargé d'études et d'analyses



Avec le soutien de



*Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet [www.acrf.be](http://www.acrf.be)*

*L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.*

*Merci !*

<sup>1</sup> <https://science-et-vie.com/questions-reponses/quel-est-le-role-de-l-heredite-dans-les-addictions-42535>, site consulté le 4 février 2019.

<sup>2</sup> <https://science-et-vie.com/questions-reponses/quel-est-le-role-de-l-heredite-dans-les-addictions-42535>, site consulté le 4 février 2019.

<sup>3</sup> <https://lalibre.be/debats/opinions/steriliser-les-handicapes-et-les-autres-51b88611e4b0de6db9aaf044>, site consulté le 4 février 2019.

<sup>4</sup> <https://lalibre.be/debats/opinions/steriliser-les-handicapes-et-les-autres-51b88611e4b0de6db9aaf044>, site consulté le 4 février 2019.

<sup>5</sup> <https://lalibre.be/actu/belgique/john-crombez-propose-d-interdire-a-certains-parents-d-avoir-des-enfants-5c48c6369978e2710ee3d24b>, site consulté le 4 février 2019.

- 
- <sup>6</sup> [https://rtbf.be/auvio/detail\\_certains-parents-sont-ils-inaptes-a-avoir-des-enfants?id=2451170](https://rtbf.be/auvio/detail_certains-parents-sont-ils-inaptes-a-avoir-des-enfants?id=2451170), site consulté le 4 février 2019.
- <sup>7</sup> [https://rtbf.be/auvio/detail\\_certains-parents-sont-ils-inaptes-a-avoir-des-enfants?id=2451170](https://rtbf.be/auvio/detail_certains-parents-sont-ils-inaptes-a-avoir-des-enfants?id=2451170), site consulté le 4 février 2019.
- <sup>8</sup> <https://radio1.be/we-moeten-het-debat-over-verplichte-sterilisatie-eindelijk-durven-te-voeren>, site consulté le 4 février 2019.
- <sup>9</sup> <https://demorgen.be/binnenland/aalsterse-maatregel-om-anticonceptie-bij-mensen-in-armoede-bespreekbaar-te-maken-botst-op-weerstand-b052ecc7/>, site consulté le 4 février 2019.
- <sup>10</sup> <https://femmesdaujourd'hui.be/actu/pour-ou-contre-interdire-a-certains-parents-d-avoir-des-enfants/>, site consulté le 4 février 2019.
- <sup>11</sup> [https://rtbf.be/auvio/detail\\_certains-parents-sont-ils-inaptes-a-avoir-des-enfants?id=2451170](https://rtbf.be/auvio/detail_certains-parents-sont-ils-inaptes-a-avoir-des-enfants?id=2451170), site consulté le 4 février 2019.
- <sup>12</sup> [https://rtbf.be/info/societe/detail\\_faut-il-empêcher-certaines-personnes-d-avoir-des-enfants?id=10126110](https://rtbf.be/info/societe/detail_faut-il-empêcher-certaines-personnes-d-avoir-des-enfants?id=10126110), site consulté le 4 février 2019.
- <sup>13</sup> ACRF-Femmes en milieu rural, *Plein Soleil*, n° 839, février 2018, Assesse, p. 22-23.
- <sup>14</sup> <https://levif.be/actualite/belgique/de-nombreux-jeunes-belges-ne-veulent-pas-d-enfant/article-normal-872517.html>, site consulté le 4 février 2019.
- <sup>15</sup> <https://levif.be/actualite/belgique/de-nombreux-jeunes-belges-ne-veulent-pas-d-enfant/article-normal-872517.html>, site consulté le 4 février 2019.
- <sup>16</sup> Principe de gestion sobre et rigoureuse des fonds publics mis en avant par la N-VA. <https://levif.be/actualite/magazine/la-goed-bestuur-le-mirage-flamand/article-normal-901187.html>, site consulté le 4 février 2019.